

[#]

Université Confédérale Léonard de Vinci

L'Université de Poitiers est membre de la COMUE Université Confédérale Léonard de Vinci.

Les Communautés d'Universités et Établissements ont été instituées par la loi n°2013-660 du 22 juillet 2013 relative à l'enseignement supérieur et à la recherche (transformation des Pôles de Recherche et d'Enseignement Supérieur (PRES)).

Les établissements d'enseignement supérieur et de recherche et les organismes de recherche des ex-régions Centre, Limousin et Poitou-Charentes ont décidé de constituer une Communauté d'Universités et Établissements (COMUE) inter-académique en application des dispositions de la loi du 22 juillet 2013. Cette COMUE prend le nom d'Université Confédérale Léonard de Vinci. Elle a été créée sous la forme juridique d'un établissement public à caractère scientifique, culturel et professionnel (EPSCP) par le **décret n° 2015-857 du 13 juillet 2015 portant approbation de ses statuts (JORF du 16 juillet 2015)**. [<https://www.legifrance.gouv.fr/affichTexte.do?cidTexte=JORFTEXT000030890104&categorieLien=id>]

CONSULTER LE SITE WEB

<http://www.u-ldevinci.fr> [<http://www.u-ldevinci.fr>]

ÉLECTIONS DES REPRÉSENTANTS ÉTUDIANTS AU CONSEIL D'ADMINISTRATION DE LA COMUE LÉONARD DE VINCI

Les 4 et 5 avril 2018, auront lieu les élections des représentants étudiants au conseil d'administration de la ComUE Léonard de Vinci dont sont membres les Universités de Poitiers, Limoges et l'École Nationale Supérieure de Mécanique et d'Aérotechnique (Isae-Ensma).

Le conseil d'administration de l'Université Confédérale Léonard de Vinci est une instance où se décide la politique et la stratégie de la ComUE. Les élus étudiants contribuent à l'élaboration des projets, ils y occupent une place importante, siégeant au même titre que les autres membres élus. Ils sont associés et impliqués dans les décisions du conseil sur des sujets qui traitent de formation, de stratégie scientifique et de recherche, des Écoles Doctorales, de vie étudiante et de campus, de l'international, du fonctionnement, ou encore du budget, ...

Les nouveaux représentants élus au conseil d'administration rejoindront l'organe décisionnel de la ComUE, en tant qu'administrateurs avec voix délibérative.

[Pour tout savoir, rendez-vous sur le site de la COMUE](/universite/universite-confederale-leonard-de-vinci/) [/universite/universite-confederale-leonard-de-vinci/]



UNIVERSITÉ CONFÉDÉRALE
LÉONARD DE VINCI

